

LYON

APRÈS LE 9 THERMIDOR.

2^e EXTRAIT INÉDIT DE L'HISTOIRE DE LYON, PAR M. J. MORIN.

(SUITE ET FIN).

Par un arrêté du 7 brumaire, les représentants firent une troisième épuration des autorités de Lyon et du département du Rhône. Les Conseils généraux de la Commune et du département furent supprimés et remplacés, le premier, par un corps municipal, composé du maire, de vingt officiers municipaux, d'un agent national et de son substitut, et d'un secrétaire général; le second, par un corps administratif de huit membres. Les comités révolutionnaires, déjà réduits à neuf par Fouché, furent de nouveau réduits à un seul. Il est inutile de dire que ce remaniement des fonctionnaires eut lieu dans le sens du mouvement imprimé alors aux institutions. Le maire Salamon, non encore installé, fut maintenu dans ses fonctions. Cependant, dans la pente qui emportait les choses, chaque pas faisait trouver insuffisant ce qui avait précédé. Les hommes de la réaction furent satisfaits en général des choix faits par les représentants; cependant, ils en critiquèrent plusieurs avec beaucoup de vivacité. Le maintien de l'agent national Perret, de son substitut Verret, et en masse la composition de l'administration départementale excitèrent leurs plaintes.

De cette épuration, on peut faire dater la dépossession complète du parti révolutionnaire; car le très-petit nombre de ses membres qui restaient encore dans les pouvoirs, n'y étaient maintenus que par des faveurs personnelles. Les fonctionnaires expulsés allaient à leur tour sentir les dures atteintes de ces lois révolutionnaires, dont ils avaient